



**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 993 RELATIF
AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX
DE LA VILLE DE BERTHIERVILLE**

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matières municipale,

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la directrice générale et greffière de la Ville de Berthierville, à l'effet :

QUE le conseil municipal a présenté et déposé, le 7 avril 2026, le projet de règlement numéro 993 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Berthierville, ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs devant guider les membres du conseil de la Ville de Berthierville dans leurs actions ainsi que les règles de conduite qu'ils doivent respecter dans les différentes sphères reliées à l'exercice de leurs fonctions, et ce, même après la terminaison de celle-ci.

QUE le projet de règlement sera soumis pour adoption au cours de la séance ordinaire du conseil qui aura lieu le lundi 4 mai 2026, à compter de 19 h 30, à la salle du conseil située au 588, rue De Montcalm à Berthierville.

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé à l'adresse ci-haut mentionnée durant les heures habituelles de bureau ou sur le site internet au <https://www.ville.berthierville.qc.ca/>, dans la section « Avis public ».

Donné à Berthierville, ce 13 avril 2026.

Sylvie Dubois

Directrice générale et greffière